

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2025

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publie le rapport 2024 sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et les îles de Wallis-et-Futuna, Polynésie française)

En rupture avec la croissance continue observée depuis de nombreuses années, une nette inflexion se constate en 2024 dans l'usage des moyens de paiement scripturaux sur les trois collectivités françaises du Pacifique avec une baisse de 9,3% du nombre des paiements (124 millions d'opérations) et de 2,7% sur le montant global des paiements (9.336 milliards de francs pacifique). La contraction concerne également les opérations de retraits d'espèces aux DAB, en recul de 10,3%, pour des montants inférieurs de 8,0% par rapport à ceux de 2023. Conséquence attendue des émeutes de mai 2024 et de leur impact sur l'activité générale, ces différents reculs sont beaucoup plus marqués en Nouvelle-Calédonie et dans les îles de Wallis-et-Futuna qu'en Polynésie française.

Tous les moyens de paiement scripturaux sont concernés par ce mouvement à la baisse. Toutefois, l'ampleur des variations reste très variable selon les instruments de paiement. Ainsi, la carte bancaire, sollicitée dans près de trois opérations de paiement (ou de retrait) sur quatre (74%), subit une baisse de 5,5% de son usage -la plus faible parmi l'ensemble des moyens de paiement scripturaux-, et de 2,9% sur les montants. Le recours au virement accuse une contraction de 21,3% mais les montants payés demeurent pratiquement inchangés (-0,5%). Lié à des opérations relativement régulières et récurrentes, le nombre de prélèvements recule de 8,6% pour des montants qui se compriment de 6,0%. Enfin, le chèque accentue ses replis observés depuis plusieurs années avec pratiquement un quart de chèques émis en moins par rapport à 2023 (-23,2%), pour un montant payé également en recul, de l'ordre d'un quart (-25,5%). En 2024, les montants payés par chèque ne représentent plus que la moitié de ceux payés en 2018. Hors effets de commerce relevés, le chèque demeure le moyen de paiement scriptural le moins utilisé dans les collectivités françaises du Pacifique, ainsi que dans l'Hexagone et dans les DOM.

Le montant de la fraude brute progresse de 72,3% en 2024 et affiche son niveau le plus élevé depuis 2017

La fraude brute sur les moyens de paiement scripturaux ressort à 648,4 millions de F CFP en 2024, dont 373,6 millions de F CFP en Nouvelle-Calédonie et 274,8 millions de F CFP en Polynésie française. La carte bancaire est toujours le moyen de paiement scriptural le plus fraudé et supporte plus de la moitié de la fraude totale. La fraude sur carte a particulièrement progressé en Polynésie française. Pour l'ensemble des collectivités, la fraude provient principalement de transactions réalisées sur internet et les contreparties sont situées pour plus d'un tiers des montants fraudés dans l'Hexagone et les DOM et pour plus de la moitié de ces mêmes montants à l'étranger. La fraude supportée sur les opérations locales demeure inférieure à 10% du total. L'accroissement de la fraude sur les paiements par cartes entraîne une progression du taux de fraude (0,0475%). Néanmoins, ce niveau demeure inférieur à celui constaté dans l'Hexagone et les DOM (0,0531%). Alors que dans l'Hexagone et les DOM le taux de fraude sur les virements progresse légèrement, la progression est plus marquée dans le Pacifique plaçant le taux de fraude des collectivités au-dessus de celui-ci.

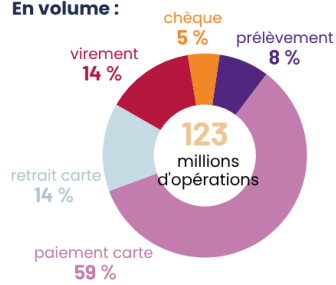
Face aux risques de fraude, la première des protections demeure celle mise en œuvre par les usagers eux-mêmes. Aussi, la vigilance de chacun d'entre nous doit rester soutenue et permanente. Les moyens de paiement scripturaux sont personnels et ne doivent jamais être utilisés par un tiers, serait-il un proche. Par ailleurs, la prudence doit encore s'élever lors de tout contact initié par une source extérieure. Des rappels de bonnes pratiques en matière d'usage de ses moyens de paiement sont repris dans le rapport sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux que l'IEOM vient de publier.

À retrouver en ligne sur [notre site internet](#)

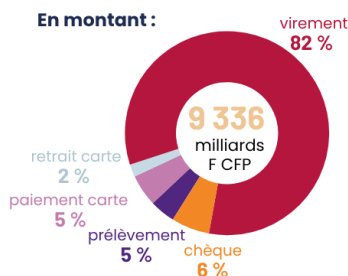
Dans le cadre de sa mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux (cf. article L. 721-24 du Code monétaire et financier), l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publie annuellement un rapport sur l'usage et la sécurité des moyens de paiement scripturaux dans les trois collectivités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna).

Un usage des moyens de paiement scripturaux en baisse en 2024

En volume :



En montant :



La carte bancaire est définitivement le moyen de paiement du quotidien :

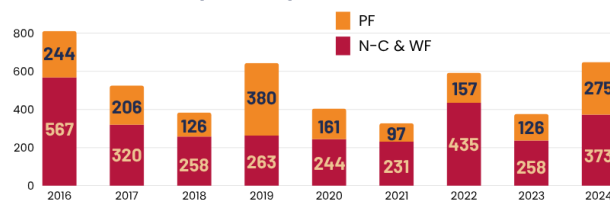


73 %

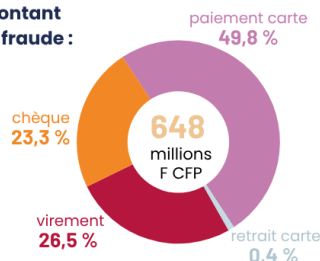
des opérations se font en paiement par carte ou retrait au DAB

Le montant de la fraude brute dans les COM du Pacifique progresse en 2024

Evolution de la fraude, par an et par territoire en millions de FCF



En montant de la fraude :



La fraude brute sur moyens de paiement a atteint en 2024 son niveau le plus élevé depuis **2017**

La diminution de ce niveau de fraude s'obtiendra par notre vigilance dans l'usage de nos moyens de paiement, particulièrement de nos cartes bancaires.